

STRASBOURG CAPITALE DE NOËL

MESURES EXCEPTIONNELLES ET PIÉTONISATION DE LA GRANDE-ÎLE

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUTES ET TOUS
DU VENDREDI **25 NOVEMBRE** AU SAMEDI **24 DÉCEMBRE**

- ✦ Circulation automobile interdite dans la Grande-Île de 11h à 20h,
- ✦ Circulation autorisée à toute heure pour les ayants droit équipés d'un macaron d'accès* :
 - Automobilistes et conducteurs de véhicule deux roues disposant d'un garage privatif ou d'une place de stationnement hors voirie publique (cour intérieure, parking) dans la Grande-Île**,
 - Abonnés résidants sur voirie de la Grande-Île, déplacés en parking en ouvrage dans la limite des places disponibles**,
 - Abonnés Indigo et Parcus des parkings en ouvrage de la Grande-Île**.
- ✦ Stationnement interdit sur voirie dans la Grande-Île 24h/24 et 7j/7,
- ✦ Stationnement interdit dans les parkings publics de la Grande-Île, sauf pour les abonnés,
- ✦ Stationnement autorisé pour les abonnés résidants (zone 2 et 3) avec le même titre de stationnement dans toutes les zones hors Grande-Île,
- ✦ Circulation du réseau de bus et tramways strasbourgeois modifiée :
 - Déviation des lignes de bus hors ellipse insulaire,
 - Station tramway Broglie fermée 24h/24,
 - Stations tramway Langstross Grand'Rue et Alt Winmärik fermées de 11h à 20h.
- ✦ Accès piétons et cyclistes garanti en permanence, sauf pour les conducteurs de triporteurs qui devront faire la demande de macaron d'accès**,
- ✦ Livraisons et déménagements dans la Grande-Île autorisés uniquement entre 05h et 11h,
- ✦ Pour toutes interventions urgentes, contactez le CIC de la Police nationale.

*Demande de macaron à partir du lundi 24 octobre sur <https://macarons-noel.strasbourg.eu>

** Entre 11h et 20h, entrée par les ponts de Paris, Fonderie, Corbeau ou Abattoir et sortie par les ponts du Théâtre ou St-Nicolas

Plus d'informations à venir sur strasbourg.eu

Contact : PoliceMunicipale.MarcheDeNoel@strasbourg.eu